

*Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED*

---

COMMUNE DE TETING SUR NIED

-----

**PROCES – VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

**ORDRE DU JOUR**

1. SUBVENTION TELETHON
2. PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2017 ET DESTINATION DES COUPES
3. EGLISE : REMPLACEMENT MINUTERIE DU CADRAN FACE A LA MAIRIE
4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ACCES ERP ECOLE ELEMENTAIRE
5. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE
6. AQUISITION AUTOMOTRICE DESHERBAGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
7. TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION
8. PROJET NOUVELLE SALLE DES FETES

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 08 novembre 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**MEMBRES ELUS** : quinze

**MEMBRES EN EXERCICE** : quinze

**MEMBRES PRESENTS** : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Laurent NARAT, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

**ABSENTS** : Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Monsieur Pierre GELBART, à savoir.

**ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents** :

Mme Estelle TRIMBUR BAUER à M. Michel CHEVALIER, à savoir.

Le maire a dénombré 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

**SECRETARE** : M. Serge ZIMMERMANN.

## **Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**

**POINT 0 :** Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 1 : SUBVENTION TELETHON 2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 360,00 € à l'association AFM TELETHON. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget communal 2016.

### **POINT 2 : PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2017 ET DESTINATION DES COUPES**

Le conseil municipal devra approuver ou non le programme d'exploitation ONF 2017, les parcelles concernées sont les 10a, 5.

La prévision pour les menus produits est de 300 stères.

L'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement s'élèverait à 3,10 € H.T par stère.

Les années précédentes la cession des produits non façonnés en menus produits des rémanents d'exploitation (fonds de coupes) destinés au bois de chauffage était attribuée aux particuliers qui le demandaient ayant un domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal avait fixé en octobre 2015 à l'unanimité le prix du stère des menus produits à 10,00 €.

Monsieur le Maire propose que les inscriptions pour les cessions de bois de chauffage soient enregistrées en mairie jusqu'au vendredi 03 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide de l'agent patrimonial pour la matérialisation des lots et le dénombrement, ainsi que la réception des lots avec une rémunération forfaitaire fixée à 3,10 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le prix du stère des menus produits à 10,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que la cession des produits non façonnés en menus produits destinés au bois de chauffage ne sera attribuée qu'aux particuliers qui le demandent ayant un domicile réel et fixe dans la commune. Les inscriptions pour la coupe seront prises jusqu' au 03.12.2016 inclus. Les lots seront attribués par tirage au sort, les candidats devront être présents à ce moment (sauf absence justifiée : maladie, travail...) et chaque postulant signera lui-même son permis d'exploiter.

### **POINT 3 : EGLISE : REMPLACEMENT MINUTERIE DU CADRAN FACE A LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le dysfonctionnement de l'horloge de l'église : la minuterie du cadran est bloquée, il n'affiche pas une heure correcte coté mairie. Un deuxième cadran commence à avoir les mêmes complications.

Une estimation a été faite pour le remplacement des deux cadrans, elle s'élève 1 058,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de faire réaliser le remplacement de deux cadrans de façon à obtenir un fonctionnement normal de l'horloge et retient le devis BODET/SAINT NICOLAS DE PORT pour un montant de 1 058,00 € H.T.

### **POINT 4 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ACCES ERP ECOLE ELEMENTAIRE**

La pose d'un garde-corps galvanisé entraine une plus-value. Ces travaux complémentaires font varier le montant de plus 639,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les travaux complémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant et les documents y afférant.

## **Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED**

### **POINT 5 : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE**

Le 06 octobre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuvait l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public et les installations ouvertes au public ; et autorisait le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Il avait été décidé que pour l'année 2016 seraient entrepris les travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie.

- RDC : WC, signalétique à adapter, poste accueil
- Escalier menant à l'étage : main courante, contraste visuel des marches.

Il est demandé au conseil municipal de valider ces travaux et de choisir les entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les travaux d'accessibilité proposés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

### **LOT PLATRERIE- PEINTURE :**

TDFP PLATRERIE / EBLANGE pour un montant de 3 621,75 € H.T,

### **LOT PLOMBRERIE-SANITAIRE :**

SL/ CHAUFFAGE pour un montant de 1374,00 € H.T,

### **LOT SERRURERIE :**

SERRURERIE MOSELLANE/TETING SUR NIED pour un montant de 1 754,40 € H.T,

### **MENUISERIE INTERIEURE :**

Menuiserie SIKORSKI/CREUTZWALD pour un montant de 2 066,60 € H.T,

### **CARRELAGE-FAIENCE :**

GRUN FILS / PORCELETTE pour un montant de 1 744,50 € H.T.

et autorise le Maire à signer l'avenant et les documents y afférant.

### **POINT 6 : AQUISITION AUTOMOTRICE DESEHERBAGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune s'engage dans une démarche visant à :

- Mettre fin à l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques
- Protéger la ressource en eau

Cette décision s'inscrit dans la démarche engagée visant à améliorer le cadre de vie de la commune. Pour atteindre cet objectif, une gestion des espaces dite différenciée sera mise en place sur l'ensemble du territoire municipal.

Ce type de gestion doit permettre de diminuer l'utilisation de produit phytosanitaire grâce, entre autre, à la réalisation de paillage dans les massifs et au pied des arbustes.

Afin de mettre en place une gestion cohérente, il est nécessaire de poursuivre cette réduction pour aboutir à l'arrêt de l'utilisation systématique des produits de traitements chimiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'achat d'une automotrice pour le désherbage pour un montant de 12 641,00 € HT.

- sollicite une subvention de 20 % du prix HT € au titre de la réserve parlementaire et une subvention de 60 % auprès de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse,

- approuve le plan de financement ci-après et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

	HT	TTC
automotrice	1 2 641,00	15 169,20
SUBVENTION Agence de l'Eau Rhin – Meuse	7 584,60	
Subvention parlementaire	2 500,00	
PART COMMUNALE	2 528.20	

### **POINT 7 : TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par la circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Intérieur ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Afin d'accompagner les structures nécessitant une mise en sûreté, l'Etat a décidé le 24 août dernier de débloquer des crédits exceptionnels au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 50 millions d'euros. Ces crédits supplémentaires seront mis à disposition des collectivités territoriales et des associations ou organismes gestionnaires des établissements privés sous contrat pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation, indispensables à la lumière des plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS).

Les travaux et investissements éligibles sont les suivants :

Les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante à savoir : vidéo protection, portail, barrières, clôture, porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti-flagrants pour les fenêtres en RDC, barreaudage en RDC également.

Les travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments à savoir : mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion », mesures destinées à la protection des espaces de confinement (systèmes de blocage des portes, protection balistique...).

Pour définir les travaux indispensables, les porteurs de projets doivent s'appuyer sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires.

Les demandes de subventions seront étudiées au cas par cas et pourront aller jusqu'au taux maximum de 80 % du coût hors taxe sans être inférieures à 20 %.

Mme le Maire propose de solliciter cette aide pour participer au financement des travaux de sécurisation des bâtiments communaux scolaires et périscolaires dont le coût s'élèverait à 3 196,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette aide.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter un soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour financer les travaux de sécurisation des bâtiments communaux scolaires et périscolaires d'un montant à 3 196,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

### **POINT 8 : PROJET NOUVELLE SALLE DES FETES**

Vu les délibérations, en date du 4 avril 2015 et du 06 octobre 2015, le conseil municipal, à la majorité, avait décidé d'acquérir les parcelles (bâtiments compris) section 12 n°249, n°259 et n°260, au prix de 380 000,00 €. L'acte notarié a été signé en date du 18 mai 2016,

Vu la délibération du 26.07.2016,

Vu la commission des travaux élargie du 06.10.2016,

## Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

---

Vu les demandes émises par Monsieur le Maire en concertation avec les membres du conseil, l'esquisse de la future salle des fêtes, ci-joint, est approuvé.

Monsieur le Maire a demandé par courrier aux présidents des associations locales de lui faire connaître pour début décembre leurs besoins réels afin de poursuivre le projet de réaménagement du complexe de la SCI.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire :

- rappelle aux élus qu'ils se sont engagés au service des administrés et que la distribution d'affichettes mentionnant des événements fait partie de leur démarche,
- COLAS, par geste commercial, procédera à un marquage au sol de deux jeux (marelle à l'école élémentaire, escargot à l'école maternelle),
- Madame PICCOLI a lancé un appel d'aide aux conseillers pour le téléthon.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. SUBVENTION TELETHON
2. PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2017 ET DESTINATION DES COUPES
3. EGLISE : REMPLACEMENT MINUTERIE DU CADRAN FACE A LA MAIRIE
4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ACCES ERP ECOLE ELEMENTAIRE
5. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE
6. AQUISITION AUTOMOTRICE DESHERBAGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
7. TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION
8. PROJET NOUVELLE SALLE DES FETES

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 55.